

La
Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XX

Québec, 28 septembre 1907

No 7

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —
Calendrier, 97. — Les Quarante-Heures de la semaine, 97. — Apostolat de la prière, 98. — Le Canada et la Propagation de la Foi, 99. — Chronique des diocèses, 101. — Pour le progrès des sciences, 105. — Miracles exigées pour une canonisation, 109. — Bibliographie, 110.

— . . . —
Calendrier

— o —

29	DIM.	b	XIX apr. Pent. et 1 oct. S. Michel Archange et tous les SS. Anges <i>Kyr. 2 cl. II Vép., mén. du suiv., O Doctor, et du dim.</i>
30	Lundi	b	S. Jérôme, confesseur et docteur.
1	Mardi	b	S. Remi, évêque et confesseur.
2	Merc.	b	SS. Anges Gardiens, <i>dbl. maj.</i>
3	Jeudi	†b	Du Saint-Sacrement.
4	Vend.	b	S. François d'Assise, confesseur, <i>dbl. maj.</i>
5	Samd.	†b	De l'Immaculée Conception.

— . . . —
Les Quarante-Heures de la semaine

— o —
29 septembre, Saint-Thomas. — 30, Saint-Michel. — 1^{er} octobre, Saint-Remi. — 2, Saint-Elzéar. — 3, Saint-Aga pi t
— 4, Saint-François du Sud.

Apostolat de la prière

LE CULTE DES SAINTS ANGES

— o —

Les anges sont une des plus belles créations de la puissance et de la miséricorde de Dieu. Par la perfection de leur être et par leur beauté morale, ils nous donnent une haute idée des attributs de Dieu ; le soin qu'ils prennent des hommes, dont ils veulent bien se faire les intermédiaires auprès de la divinité, doit leur gagner notre amour reconnaissant.

En maints endroits, la sainte Ecriture nous parle de cette médiation angélique. Elle nous montre les esprits célestes montant et descendant sans cesse les degrés de l'échelle mystérieuse, pour porter à Dieu les prières des hommes et répandre sur les hommes les grâces de Dieu (Gen. XXVIII, 12) ; demeurant constamment les ailes étendues sur le propitiatoire de l'Arche pour y intercéder sans cesse en faveur des enfants d'Israël (Ex. XXV, 20) ; se tenant au ciel en la présence du Dieu des armées (Is. VI, 2.) non seulement pour adorer sa Majesté suprême, mais aussi pour prendre les intérêts des hommes, pour porter aux prophètes ses consolants messages, pour aller consoler les justes dans l'affliction et leur donner l'assurance que leurs prières, offertes par eux-mêmes à Dieu, ont été exaucées (Tob. XII, 12). C'est un ange qui vient marquer à Daniel, l'homme de Dieu, la fin de la captivité et la naissance du divin Libérateur dont Cyrus n'était que la figure (Dan. IV.) ; c'est lui encore qui apparaît à Zacharie au moment où le Précurseur va naître (Luc. I, 11.) et qui révèle enfin à Marie l'accomplissement du grand mystère (Luc. I, 28).

Quels sont donc nos devoirs envers les bons anges, spécialement envers celui que Dieu a constitué notre *gardien* ? Saint Bernard les énumère en ces termes. Nous leur devons, dit-il, *reverentiam pro presentia, devotionem pro benevolentia, fiduciam pro custodia* ; c'est-à-dire, un triple culte : culte de respect, culte d'amour, culte de confiance. Respectons-les, aimons-les, fions-nous à leur protection, et notre marche est assurée à travers les obstacles et les ténèbres de cette vie.

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT LE MOIS D'OCTOBRE

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre par le Cœur immaculé de MARIE les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, afin que les fidèles rendent aux saints anges le culte qui leur est dû.

Résolution apostolique: Pratiquer et propager la dévotion aux saints anges.

— o —

Le Canada et la Propagation de la Foi

— o —

Pour la troisième fois depuis que nous sommes chargé de la *Semaine religieuse*, nous avons à défendre le Canada, ou la province de Québec, contre l'accusation de négligence, et presque d'abstention, à l'égard de la grande œuvre de la Propagation de la Foi. Précédemment, les observations désobligeantes, et non fondées, nous venaient de quelqu'une des provinces anglaises du Canada. Cette fois, et la chose est plus sensible et plus surprenante, c'est de la province même de Québec que s'élève l'accusation injuste et fautive, et qui ne procède sûrement que de l'ignorance des faits.

Dans son numéro du 14 septembre, la *Croix* (Montréal) publiait, sous la signature de J.-B. Gardavou, un article intitulé comme celui que nous écrivons ici. On y citait deux alinéas de l'*Ami du Clergé* du 26 juillet 1906, dont voici le dernier, suivi des commentaires du collaborateur du journal montréalais :

« Le Canada protestant donne deux millions 800,000 fr. aux missions protestantes. Le Canada catholique donne seulement 34,856 fr. aux missions catholiques ! Les Etats-Unis donnent 30 millions 853 mille fr. aux missions protestantes, et seulement 574,000 fr. aux missions catholiques.

« Ces chiffres sont ceux de 1905.

« Espérons que ceux de 1906-1907, en ce qui concerne du moins le Canada catholique seront plus consolants !

« Il est bien vrai qu'en général en Canada l'argent est aux mains des Anglais qui tiennent le gros du commerce et des capitaux. Il en est de même, sur une plus vaste échelle, aux Etats-Unis.

« Mais le Canada compte une population actuellement d'au

moins trois millions de catholiques de toutes races, et les Etats-Unis ont environ 20 millions de catholiques.

« Qu'est-ce que cette misérable et honteuse somme de 34 mille 856 francs, soit \$ 6,971, pour les 3 millions de catholiques canadiens !

« Que serions-nous si les premiers apôtres du Canada, les Jésuites, les Récollets et tant d'autres héroïques missionnaires n'avaient pas été soutenus par les aumônes de la France chrétienne ?

« Que la population catholique du Canada tienne donc à honneur de se montrer plus généreuse, quand il s'agit d'aider l'Eglise à donner aux infidèles les bienfaits de la civilisation chrétienne, à laquelle nous devons ce que nous sommes.

« Cette somme ridicule ne donne pas une haute idée du pays et le déshonore aux yeux des nations qui, comme la France, en dépit de tant de révolutions et de misères, continue encore à fournir le gros du budget de la Propagation de la Foi. Allons, Jean-Baptiste, la main au gousset pour l'amour de Jésus-Christ ! Souvenez-vous de vos ancêtres ! . . . L'affaiblissement de la charité à l'égard des missions serait un triste signe de décadence. »

Eh bien, tout cela porte à faux, parce que, à la *Croix* comme à l'*Ami du Clergé*, on ignore que, du moins dans la province de Québec, il y a une organisation autonome de la Propagation de la Foi. Comme l'écrivait le trésorier de cette organisation, ici-même, dans notre numéro du 14 septembre 1901, « c'est dans les *Annales* canadiennes, et non pas dans les *Annales* de Lyon, qu'il faut aller chercher des statistiques sur la générosité des fidèles du Canada. » S'il veut bien apprendre, d'abord, l'existence de nos *Annales* canadiennes de la *Propagation de la Foi*, et les consulter ensuite, M. Gardavou y verra que le diocèse de Québec contribue annuellement à lui seul, pour le soutien des Missions, une somme égale ou supérieure à la « misérable et honteuse somme » (\$ 6.971) qu'il dit être la contribution de tous les diocèses du Canada. Pour savoir ce que le Canada donne chaque année pour l'œuvre de la Propagation de la Foi, il faut donc ajouter, au montant envoyé à Lyon, les recettes de notre société autonome et indépendante. Après cela, on devra cesser, supposons-nous, de tourner en ridicule le zèle des catholiques du Canada pour la diffusion de la foi.

Cet article, que nous venons de rappeler, et qu'a publié dans la *Semaine religieuse*, le 14 septembre 1901, Mgr Têtu, tréso-

rier de l'Œuvre de la Propagation de la Foi à Québec, est rempli des statistiques les plus intéressantes sur les généreuses contributions de nos compatriotes, depuis un siècle, en faveur des missions. Nous ne pouvons qu'y renvoyer la *Croix* et l'*Ami du Clergé* lui-même.

Mais que parlons-nous de sommes d'argent fournies par nos catholiques pour l'Œuvre des Missions ! La province de Québec a donné et donne de l'or pour les missions ; mais elle fait encore bien mieux, puisqu'elle donne sans compter son sang le plus pur pour l'extension du règne de la foi dans tous les pays de l'univers. Sur quelle plage lointaine n'y a-t-il pas aujourd'hui des missionnaires canadiens-français, hommes et femmes, pour annoncer l'Évangile ? En Afrique, aux Indes, en Chine, au Japon, en Océanie, etc., etc., il y a de nos compatriotes qui se dévouent à ces œuvres de salut. Il n'y a pas plus de huit jours que nous annonçons le départ de cinq de nos jeunes gens pour les missions d'Afrique, et leur remplacement, chez les Pères Blancs de Québec, par onze nouveaux aspirants au même apostolat. . .

Espérons que nous ne verrons plus, surtout de la part des nôtres, s'afficher une pareille ignorance de ce qui se fait chez nous pour l'extension du règne de Jésus-Christ.

Chronique des diocèses

QUÉBEC

— Par décision de S. G. Monseigneur l'Archevêque de Québec, ont été nommés :

- MM. Hubert Lessard, curé de Sainte-Croix ;
- Etienne Cloutier, curé de Saint-Lambert ;
- Elzéar Voyer, curé de Saint-Pierre-Baptiste ;
- Aurélius Michaud, vicaire à Notre-Dame de Lévis ;
- Herm. Martel, vicaire à Saint-Malo ;
- Alfred Carrier, vicaire à Jacques-Cartier de Québec ;
- Arthur Desjardins, vicaire à Sainte-Croix ;

M. l'abbé Geo. Côté, curé de Sainte-Croix depuis 23 ans, est forcé de se retirer du saint ministère, à cause du mauvais état de sa santé. Il résidera à l'Hôpital-Général de Québec.

— Samedi, le 21 du courant, Sa Grandeur Monseigneur

l'Archevêque a fait à la Basilique les ordinations suivantes :

TONSURE: MM. Victor Lemieux, Gustave Chouinard, Cés-tin Fillion, Georges Savard, Pierre Crépeault, Oscar Bergeron, Moïse Fradette, Israël Laroche, Eugène Giguère, Eugène Morissette, Hercule Nicole, Arthur Roberge, Apollinaire Allaire, Alphonse Morel, Zéphirin Raymond, Evariste Boucher, Joseph-Auguste Pelletier, Emilien Rivard, François Saint-Pierre, Amédée Létourneau, Léonidas Verreault, Luc Fontaine, Ovide Cliche, Guillaume Paradis, Alph. Tardif, *du diocèse de Québec* ; David Caron, *du diocèse de Manchester* ; Arthur Lemire et Honorat Lamy, *du diocèse des Trois-Rivières* ; Walter Michael Donahoe, *du diocèse de Saint-Jean, N.-B.*

ORDRES MINEURS: MM. Jules Vallerand, Louis-Philippe Blais, Victor Rochette, Louis Turgeon, Marie-Louis Belleau, Philippe Nadeau, Edmond Caron, Joseph Grenier, *du diocèse de Québec* ; Onésime Rioux, Lionel Roy, Alfred Chamberland, Pierre Veilleux, *du diocèse de Rimouski* ; Ronald MacDonald, John McDonald, *du diocèse de Charlottetown* ; Eugène Daoust, *des Pères de Sainte-Croix.*

SOUS-DIACONAT: MM. Horace Gagnon, Sévère Villeneuve, Joseph Destroismaisons, Emile Jobin, Joseph Proulx, Jean-J. Dubé, Arthur Maheu, *du diocèse de Québec* ; Antoine Augé, *du diocèse des Trois-Rivières* ; Eustache Santerre, Salomon Plourde et Charles-G. Leblanc, *du diocèse de Rimouski.*

— Dimanche, le 22 du courant, à la Basilique, S. G. Mgr l'Archevêque a conféré l'Ordre du DIACONAT aux séminaristes dont voici les noms :

MM. Horace Gagnon, Sévère Villeneuve, Joseph Destroismaisons, Emile Jobin, Joseph Proulx, Jean Dubé, Arthur Maheu, Cyrille Fréchette, *du diocèse de Québec* ; Antoine Augé, *du diocèse des Trois-Rivières* ; Eustache Santerre, Salomon Plourde et Charles-G. LeBlanc, *du diocèse de Rimouski.*

— La semaine dernière, le Général des Frères Mineurs Français a passé par Québec, et a rendu visite à S. G. Mgr l'Archevêque. L'illustre religieux, qui se nomme le R. P. Denys Schuler, a pu rencontrer plusieurs fraternités de Tertiaires, le vendredi 20 septembre, et leur a adressé une pieuse allocution.

— Samedi dernier, le 21 septembre, eut lieu, chez les Fran-

ciscaines Missionnaires de Marie, une cérémonie de vêtue.

Le Révérendissime Père DENYS SCHULER, Ministre Général des Frères Mineurs, de passage à Québec, voulut bien présider cette cérémonie : il était heureux d'introduire cinq nouvelles postulantes dans la grande famille dont il est le Père vénéré. Quant aux futures novices, elles ont à bon droit considéré cette circonstance comme une grande faveur. Tout particulièrement heureuses de recevoir le saint habit de la pénitence des mains du successeur de saint François, les bénédictions et les prières du Révérendissime Père leur ont été une garantie de grâces précieuses et abondantes et un gage de persévérance.

Le Révérendissime Père était assisté pendant la cérémonie du R. P. Maximin, Gardien du couvent de Québec, et du R. P. Richard, religieux du même couvent.

Ont pris le saint habit :

Mlles Diana Labonté, de Saint-Pierre-Baptiste (Mégantic), en religion M. M.-Euphrosine ; Mary-Ann Duff, de Frampton (Dorchester), en religion M. M.-Léonce ; Sarah McCann, de Tyrone (Irlande), en religion M. M.-Lillian ; Marie-Eustelle Morin, de Québec, en religion M. M. de Sainte-Thècle ; Adèle Chabot, de Saint-Lazare (Bellechasse), en religion M. M.-Edilbert.

Assistaient à la cérémonie : le T. R. P. Colomban, provincial des Frères Mineurs au Canada, le R. P. Amando, secrétaire du R^{me} P. Général, M. l'abbé L.-H. Pâquet, aumônier de la communauté, et le R. P. Christophe, O. F. M., du couvent de Montréal.

Le R. P. Firmin a fait le sermon de circonstance.

— Cette semaine a eu lieu à Québec, la session d'automne du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. La plupart de NN. SS. les archevêques et évêques y ont assisté.

— Belle et consolante démonstration, à l'église de Limoilou, dimanche dernier. Les associations nationales ouvrières de la ville, avec bannières et insignes, s'y rendirent en procession, convoquées par leur chapelain, le R. P. Alexis, vicaire provincial des Capucins. Le Révérend Père, récemment arrivé d'Europe, voulait dire à nos ouvriers combien le Saint-Père avait été touché de la belle adresse qu'ils l'avaient chargé de lui présenter. Il fit un récit très intéressant de son séjour en plusieurs

pays d'Europe, et donna ensuite solennellement la bénédiction apostolique, après le salut du Saint Sacrement.

— La retraite annuelle, au grand et au petit séminaire, s'est faite au cours de la semaine dernière, et s'est terminée dimanche. Les prédicateurs ont été : chez les séminaristes, le R. P. Galtier, S. S. S., et chez les écoliers, les RR. PP. Leclerc et Guillot, C. SS. R., respectivement dans la division des grands et dans celle des petits.

— Les exigences de la typographie nous empêchent de rien pouvoir dire des fêtes jubilaires de l'Ecole normale Laval, qui ont eu lieu mercredi et jeudi.

C'est à peine si nous pouvons mentionner la grandiose assemblée de mardi soir, au Manège militaire, convoquée par la Ligue antialcoolique. Les citoyens s'y étaient rendus en nombre immense. La présence et la parole des sommités du corps ecclésiastique et de l'Etat civil ont donné beaucoup d'éclat à cette démonstration, — dont, heureusement, les journaux quotidiens ont publié d'abondants comptes rendus.

Il faut remercier Dieu et nous féliciter de ce que la cause de la Tempérance a obtenu dans tout le pays, cette année, des succès vraiment inattendus.

CHICOUTIMI

— Dimanche, S. G. Mgr Labrecque a fait la bénédiction de la pierre angulaire d'une grande école centrale que l'on bâtit au centre de la ville, et qui sera confiée aux RR. Frères Maristes.

— Le 20 et le 21, S. Exc. le Lieutenant-Gouverneur, Mme et Mlle Jetté, et M. Gouin, premier ministre de la Province, étaient en promenade à Roberval et à Chicoutimi. Ces distingués personnages ont fait visite à toutes les institutions religieuses et scolaires des deux villes.

— Les RR. Frères de Saint-François-Régis viennent de fonder près Péribonka (Lac Saint-Jean) un orphelinat agricole, qui aura sans doute de grandes destinées, et exercera dans l'intéressante région la plus heureuse influence.

RIMOUSKI

— De très belles fêtes ont eu lieu au milieu de la semaine dernière, à l'occasion des noces d'Or sacerdotales de M. le chanoine Saucier, curé de la cathédrale. La ville et les institutions

religieuses ont rivalisé de zèle et de dévouement pour honorer le vénérable jubilaire, qui est originaire de Saint-Roch de Québec.

— ♦ — Pour le progrès des sciences

UNE ASSOCIATION CATHOLIQUE INTERNATIONALE

— o —

Rome, 28 août.

Un comité provisoire, composé de savants catholiques, parmi lesquels nous rencontrons les noms bien connus de MM. Toniolo et Salvadori et du P. Hagen, directeur de l'Observatoire du Vatican, vient de se fonder en vue de la constitution d'une « Société internationale pour le progrès scientifique parmi les catholiques. » Les promoteurs se sont inspirés de l'exemple de la célèbre association britannique de 1831, imitée dans plusieurs pays.

Cette importante initiative est due en partie aux cardinaux Mercier et Maffi qui, lors du dernier Consistoire, se sont entretenus longuement de ce projet avec le Pape et le cardinal Rampolla. Il fallut, dit-on, une intervention autorisée et pressante pour décider ce dernier à se relâcher un peu de son excessive modestie et à accepter le patronage de la nouvelle association.

Celle-ci, bénie par Pie X, sera le digne couronnement de tout ce qu'a déjà fait le Souverain Pontife pour continuer et traduire en actes les enseignements et les géniales initiatives de son prédécesseur. N'est-ce pas en effet à Pie X qu'on doit la restauration des études cléricales, la codification du droit canon, la revision de la Vulgate, de généreux subsides à l'Institut catholique de Paris, les nouvelles installations de l'Observatoire du Vatican et l'agrandissement de la bibliothèque ?

Le comité promoteur invite tous les penseurs croyants et toutes les personnes de bonne volonté à « favoriser le développement scientifique d'aujourd'hui, à participer par leurs études et leurs généreuses offrandes » à la grande œuvre qu'il entreprend et de « faire ainsi honneur à la religion et à la vocation de notre temps. »

Le but qu'il se propose est clairement indiqué dans les statuts :

STATUTS

I. But. — Est fondée une « Association internationale des ca-

tholiques pour le progrès de la science » dans toutes ses branches. L'association aura à Rome son siège central.

II. Constitution. — Peuvent faire partie de la Société tous ceux qui sont disposés à favoriser le développement et la diffusion de la science, en y contribuant :

a) Par leur propre activité scientifique (membres effectifs) ;
 b) Par une contribution pécuniaire annuelle (membres bien-faiteurs) ;

c) Ou par des concours financiers extraordinaires comme capitaux, legs, fondations, etc. (membres méritants).

La Société pourra choisir des membres honoraires parmi les sommités scientifiques sans distinction d'école.

III. Fonctions de la Société. — Avec les cotisations et les dons des associés et tous les autres moyens pécuniaires dont pourra disposer la Société, celle-ci constituera un *fonds international* destiné à encourager les études catholiques, de la façon suivante :

a) Elle fondera un *secrétariat général*, qui se tiendra en correspondance avec tous les inscrits des différentes nations, et facilitera les relations scientifiques entre eux et avec les Bibliothèques, Musées, Instituts de recherches positives, et centres scientifiques de tous les pays ; il en recueillera les publications et les fera connaître, principalement par le moyen d'un *Bulletin international* des œuvres et des écrits les plus importants ;

b) Dans une mesure proportionnée à ses ressources, elle fournira aux jeunes docteurs (d'après des critères à déterminer) des *subsides de perfectionnement* pour l'obtention, dans les différentes universités et écoles supérieures, de l'agrégation, de diplômes d'enseignement spécial, ou pour la préparation d'œuvres originales commencées après accord avec la Société ;

c) De même, elle prêtera à des personnes de valeur recon nue des secours pécuniaires pour *recherches, archéologiques*, pour *analyses et expériences de laboratoire*, et pour *observations et explorations scientifiques*, ainsi que des subsides pour la publication des œuvres inédites, d'œuvres dispendieuses, de revues, etc. ;

d) Elle organisera des *concours d'honneur* pour la solution

de certains problèmes scientifiques d'actualité ou qui ont par eux-mêmes une très grande importance ; elle couronnera les œuvres les plus dignes qui auront été menées à bonne fin dans un laps de temps déterminé ;

e) Elle se mettra en rapport avec toute société ou institut qui se propose le progrès de la science.

IV. Organisation. — 1° La Société internationale se compose des membres appartenant à toutes les nations, qui se seront fait inscrire personnellement et directement, soit auprès de l'Office central, soit auprès des Offices nationaux, et qui auront été admis.

2° Les Offices nationaux se composent chacun d'un délégué et de quatre autres membres choisis par celui-ci parmi des personnes dignes de sa confiance, répondant aux quatre groupes dans lesquels peuvent se répartir les sciences (1) ; sauf faculté de s'adjoindre, sous forme de conseil national, un certain nombre de consultants.

3° L'Office international se compose des délégués des Offices nationaux des divers pays, lesquels auront à élire un président général. Il s'adjoindra un conseil international de personnes compétentes et dignes appartenant aux différentes nationalités, avec mandat consultatif.

4° Le président général pourra être choisi dans n'importe quelle nation, à la condition cependant qu'il réside en Italie, la Société ayant son siège à Rome. Il sera nommé pour trois ans et pourra être confirmé dans sa charge. Il convoquera tous les ans, soit à Rome, soit dans une autre ville désignée, les délégués des Offices nationaux qui, en cas d'empêchement, pourront se faire représenter à l'assemblée et dans les délibérations par d'autres membres de leur Office national respectif.

5° L'Office international, c'est-à-dire la réunion des délégués et du président général, pourvoit au développement orga-

(1) 1° Sciences théologiques, philosophiques, morales, y compris les études bibliques et autres auxiliaires ;

2° Sciences juridiques, sociales, économiques, politiques, etc. ;

3° Sciences physiques, mathématiques, naturelles ;

4° Sciences historiques, de statistique, géographiques, et subsidiaires, et aussi philologiques et littéraires.

nique et à la gestion administrative et financière de la Société ; en outre, il propose à l'assemblée des membres, pour les mettre en pratique ensuite, les modes pratiques d'encouragement au progrès scientifique dont il est question à l'article 3 ; sauf faculté de consulter le conseil international et, pour les cas plus graves, même les conseils nationaux ;

6° Périodiquement, les associés seront convoqués en *assemblée générale*, alternativement dans différentes villes ; ils auront à délibérer définitivement sur ce qui intéresse le développement de la science, développement dont il est parlé à l'article 3 ; ils nommeront les délégués de chaque nation ;

7° L'Association internationale est constituée sous la haute protection et la bienveillante vigilance de LL. EE. les cardinaux Rampolla, Mercier et Maffi.

Par exception les trois cardinaux protecteurs choisiront pour la première fois les délégués des différentes nations ; ils constitueront à Rome un comité *promoteur provisoire* qui prendra les mesures nécessaires à la constitution et à la marche de l'Association jusqu'à la première assemblée des associés.

Dans la première assemblée, on discutera et on définira les présents statuts.

Jusqu'à la constitution des offices nationaux et de l'Office international, les adhésions, les offrandes et les correspondances pourront être adressées au comité promoteur de l'Association internationale pour le progrès de la science parmi les catholiques, à Rome, à l'Observatoire du Vatican.

Le comité provisoire a mis à l'ordre du jour de la première assemblée les délibérations suivantes :

Publication complète des œuvres d'Euler, qui fasse un digne pendant de l'édition, aujourd'hui heureusement terminée, des œuvres de Galilée ;

Subside pour recherches physio-psychologiques par rapport aux doctrines scolastiques, à faire à l'Université de Louvain ;

Un prix pour un travail historico-critique sur les édits de Constantin des années 311-313 en faveur de la « Liberté du culte chrétien et de l'Eglise. » Ce sujet a été choisi à l'occasion du prochain centenaire.

Miracles exigés pour une canonisation

— o —

Nos lecteurs ont pu remarquer que le miracle de la multiplication des vivres pendant la guerre de 1870, bien que rappelé dans le décret de Béatification de Marie-Madeleine Postel, n'était point entré, malgré son caractère si extraordinaire, en ligne de compte des deux exigés dans les procès de Béatification. C'est que l'Eglise, dans ces procès, n'accepte, des guérisons obtenues par l'intercession des serviteurs de Dieu dont elle examine la sainteté, que celles opérées après leur mort, et non les miracles accomplis pendant leur vie.

Elle force pour ainsi dire Dieu à lui démontrer par sa toute-puissance que ces saints jouissent déjà de la gloire éternelle, pour qu'elle puisse sur cette terre, en toute infailibilité, les élever aux honneurs des autels.

Pour éviter toute erreur, les conditions qu'elle pose à la reconnaissance de ces miracles sont des plus rigoureuses. On va en juger ; elles sont au nombre de sept.

1. La maladie doit être grave, invétérée, incurable ou difficilement curable par les remèdes et seulement à la longue.

2. Elle ne doit pas être arrivée à son déclin, pour qu'on ne puisse pas interpréter la guérison par l'évolution naturelle.

3. Il ne faut pas qu'il y ait eu de remèdes administrés auparavant, ou du moins, s'il en a été administré, il faut qu'il soit prouvé par le temps et les circonstances qu'ils n'ont pu avoir aucune influence sur la guérison.

4. Cette guérison *doit être subite* : il ne faut pas que les accidents de la maladie diminuent par le temps et par degrés, comme dans les maladies naturelles.

5. La guérison doit être entière et parfaite.

6. Il ne faut pas qu'elle puisse être interprétée par une crise ou une révolution sensible capable d'opérer seule.

7. La guérison doit être constante, sans récidives.

Que si l'on veut tenir compte de toutes ces conditions, on ne pourra s'empêcher de reconnaître la prudence, même l'excessive rigueur de l'Eglise, et d'avouer que, ces conditions réalisées, la guérison est nécessairement miraculeuse.

(Sem. rel. de Cambrai.)

Bibliographie

— o —

— POURQUOI L'ON DOIT ÊTRE CHRÉTIEN, par M. LEPIN, professeur à l'École de Théologie catholique de Lyon. Brochure in-16 couronne. 64 pages : 0 fr. 50. — Librairie GABRIEL BEAUCHESNE et Cie, rue de Rennes, 117, Paris (6^e).

La masse des chrétiens a, aujourd'hui plus que jamais, besoin de convictions religieuses, raisonnées et solides. C'est un fait d'expérience.

La religion se trouve discutée, souvent attaquée, à l'école, dans les journaux, dans les conférences publiques, dans les réunions et sociétés les plus diverses. Contre les insinuations perfides ou les attaques directes, le fidèle doit être en mesure de défendre sa foi, et il ne le peut que si sa foi se trouve fermement établie.

Les meilleurs ont besoin de raisonner leurs convictions. Et comment raffermir ceux qui hésitent et doutent, comment ramener à la foi ceux qui ont eu le malheur de la perdre, sinon en s'adressant à leur raison et en leur montrant les preuves fondamentales qui motivent la croyance ?

Exposer, sous une forme simple, claire, à la portée du grand nombre, et néanmoins forte et rigoureuse, les preuves traditionnelles de notre foi en *l'existence de Dieu*, en *l'existence de l'âme et d'une autre vie*, en *la nécessité d'une religion*, en *la vérité de la religion chrétienne et catholique*, tel est l'objet de la brochure intitulée : POURQUOI L'ON DOIT ÊTRE CHRÉTIEN ?

L'opuscule convient tout particulièrement aux jeunes gens des catéchismes de persévérance, des collèges libres, des patronages et cercles d'études.

Il s'adresse également aux prêtres qui désirent présenter aux fidèles nos raisons de croire, d'une manière simple et populaire. Le petit livre pourra servir de thème à leurs conférences apologétiques, comme il servira à en conserver le fruit chez leurs auditeurs ou à en porter le bénéfice jusque dans les milieux que leur voix n'a pu atteindre.

— SAINT JEAN L'ÉVANGÉLISTE, SA VIE ET SES ÉCRITS, par L.-CL. FILLION. In-12, v-304 pages : 3 fr. — Librairie GABRIEL BEAUCHESNE ET CIE, rue de Rennes, 117, Paris (6^e).

On sait l'importance qu'à bon droit on accorde aujourd'hui plus que jamais, dans l'histoire des origines chrétiennes, à ce qu'on appelle la question johannique ; l'attrait que les âmes les plus religieuses ont toujours ressenti pour la physionomie de l'apôtre de la charité et la prédilection qui les porte à méditer les pages du IV^e évangile, sont de tous les temps, mais plus vifs peut-être aujourd'hui que jamais, dans le siècle de la dévotion au Sacré Cœur.

Beaucoup d'esprits désiraient donc, sans avoir à s'enfoncer dans les fourrés épineux de la critique, être renseignés sur ce que la tradition et la conjecture prudente et scientifique peuvent nous apprendre sur la vie de saint Jean : beaucoup d'âmes étaient avides de trouver replacés dans leur milieu historique les chapitres du IV^e évangile, d'être initiées aussi à ces autres parties si belles et trop peu connues de la littérature johannique, les trois épîtres qui portent le nom de l'Apôtre, et le livre de l'Apocalypse, où bien des pages sont d'une si touchante suavité.

A ces desiderata répond admirablement le nouveau volume de M. Fillion.

« Il faudrait, dit quelque part l'auteur, pour tracer le portrait de saint Jean, être un saint et un artiste. » Disons que, partout dans ces pages, on sent l'affection tendre qui inspire une œuvre visiblement écrite *con amore* et la maîtrise d'une science qui peut être précise en restant sobre, parce qu'elle possède et domine son sujet. C'est partout, dans les trois parties, où l'on étudie successivement en saint Jean le disciple du Christ, puis le fondateur et le maître des Eglises d'Asie, enfin l'auteur inspiré, la même finesse de psychologie avisée et délicate, la même connaissance approfondie des usages et des conceptions hébraïques, la même information abondante et sûre de ce qui touche à l'antiquité chrétienne, le même sens religieux qui sait choisir et traduire en une langue élégante, vivante et pénétrante, les pages les plus belles, et les moins connues des fidèles, des épîtres et de l'Apocalypse de saint Jean.

On envie quelquefois aux Anglais ces livres élémentaires, si soignés pourtant, où les questions bibliques sont mises à la portée des étudiants de collèges et des hommes du monde par

les plus éminents *scholars* des universités les plus renommées, où la science la plus solide se dépouille de son caractère austère et technique pour devenir lumineuse, littéraire, aimable. Avec le *Saint Jean* de M. Fillion, nous avons maintenant un modèle de ce genre.

— LES SILEX TAILLÉS ET L'ANCIENNETÉ DE L'HOMME, par A. DE LAPPARENT, de l'Académie des Sciences. 1 vol. in-12 (Collection *Science et Religion*, Nos 452-453). Prix : 1 fr. 20.
— Librairie BLOUD et Cie, 4, rue Madame, Paris (VIe).

Le présent opuscule contient un exposé logiquement enchaîné des vicissitudes que la préhistoire a traversées depuis le jour où elle s'est imposée à l'attention des hommes de science. Si, dans le principe, l'auteur avait pris la plume surtout pour faire ressortir les déconvenues récemment infligées à ceux qui se plaisent à réclamer pour l'espèce humaine une antiquité fabuleuse, du moins il s'est efforcé de séparer le bon grain de l'ivraie et de distinguer avec soin ce qui peut être considéré comme acquis des affirmations où la passion a plus de part que la science proprement dite. Le savant auteur, dans une première partie, fait une revue et une mise au point des problèmes que soulève, d'une manière générale, l'étude de la préhistoire. Dans la seconde, il examine particulièrement la question de l'ancienneté de l'homme.

— *Qu'est-ce que la Foi ?* par F. MALLET. 1 vol. in-12 (Collection *Science et Religion*, n° 450.) — Prix : 0 fr. 60. Librairie BLOUD et Cie, 4, rue Madame, Paris (VIe).

Cette étude a été rédigée à l'occasion du concours ouvert récemment par la *Revue du Clergé français* sur la question des rapports entre la science et la foi. Couronnée à la suite de ce concours, elle fut d'abord publiée par cette excellente Revue. De fort bons juges ont estimé qu'elle méritait d'être éditée à part dans un format commode, et mise ainsi à la portée du grand public. Telle est l'origine de cet opuscule, où l'on trouvera un exposé clair et complet, malgré son extrême condensation, d'un problème obscur et compliqué.

Il y a un crime plus grand que l'usage de l'absinthe : c'est celui du législateur qui aurait peur de le réprimer.

Mgr M.-A. LATTY.